

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - contact.eau@usesa.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230321-20230306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Publication : 28/03/2023

Certifié par le Président

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants	<b>Résultat du vote : 38</b>
Délégués présents : 38 délégués (37 titulaires - 1 suppléant)	Voix Pour : 38
Dont membres votants à voix délibérative : 38 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 14 mars 2023	Abstention : 0

### Membres présents:

**Titulaires :** Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Leveque Yves, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent.

**Suppléants votants:** Mr Schrantz Grégory

### Membres absents excusés :

Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Davin Benoît, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Fraeyman Fabien, Mr Hay Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Jacquin Claude, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Moysse Dominique, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

**Membres absents:** Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Duclos Dominique, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mr Simon André,

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Mathis Michel

**Objet : Création d'un poste de technicien environnement**

N°  
20230306

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

- Considérant le tableau des emplois adopté par délibération N° 20220411 du 26 avril 2022,

- Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

- Considérant néanmoins l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée qui autorise les collectivités à avoir recours à un agent contractuel pour les emplois du niveau de la catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi,

- Considérant la nécessité de créer dans le service environnement / protection de la ressource

1 emploi en qualité de technicien environnement dont les principales missions sont :

- Suivi du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE),
- Suivi administratif et technique des captages d'eau potable,
- Cartographie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230321-20230306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Publication : 28/03/2023

Certifié par le Président

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent de : technicien environnement relevant de la catégorie B ou C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Cet emploi sera pourvu soit par un agent titulaire relevant du grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, de technicien, de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe, soit par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Si un agent contractuel est recruté pour pourvoir cet emploi, faute de fonctionnaire présentant les qualités requises pour l'occuper ; l'agent sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Un niveau d'étude équivalent à Bac +2/+3 sera requis et une expérience professionnelle similaire sera souhaitée.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente de la grille indiciaire du grade recruté

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 21 mars 2023 :

#### **FONCTIONNAIRE :**

- la création d'un emploi permanent de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : technicien principal 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

- la création d'un emploi permanent de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : technicien principal 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 3

- la création d'un emploi permanent de technicien , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie B

Grade : technicien

- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie C

Grade : adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie C

Grade : adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique , à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Filière : technique

Cadre d'emploi : catégorie C

Grade : adjoint technique

- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

**NON TITULAIRE :**

- la création d'un emploi de Technicien (catégorie B) non titulaire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

- la rémunération sera déterminée sur l'échelle de rémunération afférente au grade recruté

Emplois permanent :

Technique : Technicien

- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2

- la création d'un emploi d'adjoint technique (catégorie C) non titulaire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

- la rémunération sera déterminée sur l'échelle de rémunération afférente au grade recruté

Emplois permanent :

Technique : Adjoint technique

- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Le Comité syndical,

- Vu l'avis favorable donné par le bureau en réunion du 7 mars 2023,

**DECIDE, après en avoir délibéré :**

- D'ADOPTER les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,

- DE DONNER délégation au Président pour effectuer le recrutement,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

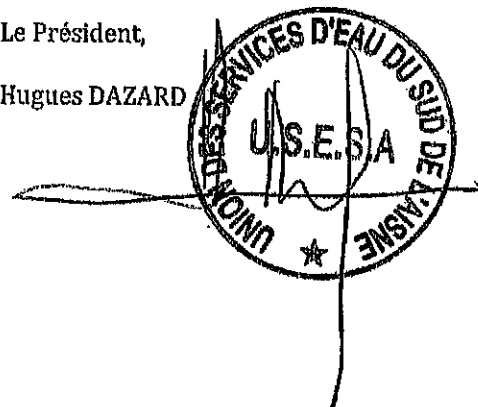
Le secrétaire de séance,

Michel MATHIS

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20230321-20230306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Publication : 28/03/2023

Certifié par le Président